Utilisation en sécurité du matériel et outillage à risques

ODC-O

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (*article L. 4121-1 du code du travail*).
Un salarié conscient des risques et des moyens de prévention mis à sa disposition par son employeur est un facteur de réduction des accidents du travail.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Permettre aux stagiaires d'utiliser en sécurité le matériel et l'outillage à risques mis à disposition par l'employeur (plaques vibrantes, pilonneuses, carotteuses, découpeuses thermiques, etc.)

Public Visé

Tout personnel amené à utiliser du matériel et/ou de l'outillage à risques tels que les plaques vibrantes (équipées d'un timon ou d'une télécommande), pilonneuses, carotteuses, découpeuses thermiques, etc., et disposant d'une autorisation de conduite si nécessaire

Pré Requis

Néant

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Savoir utiliser le matériel et l'outillage mis à disposition des salariés par l'employeur en toute sécurité
Être sensibilisé aux règles de sécurité du matériel et de l'outillage mis à disposition des salariés par l'employeur
Être sensibilisé à l'analyse des risques liée à l'environnement de travail et à la tâche à effectuer
Savoir se positionner
Être capable de déceler toute anomalie pouvant être préjudiciable à l'usage du matériel

Parcours pédagogique

Partie théorique (2 heures) - Sécurité :

- Port des EPI
- Généralités sur le matériel : vérification journalière, prise de poste / fin de poste, prise de connaissance de la notice d'utilisation, etc.
- Généralités sur l'outillage utilisé : conseil, entretien et réglage du matériel
- Généralités sur la sécurité des travaux en bord de fouille (distance de sécurité, étude de l'environnement de travail, etc.)
- Les risques de renversement (manque de stabilité)
- Les risques d'écrasement
- Les risques liés à la machine : interférences télécommande, vibration, etc.
- Utilisation des protecteurs adaptés (prévenir les risques de coupures)
- Positionnement face à la machine (prévenir les projections)
- Les règles de transport
- Consignes de sécurité du groupe

Partie pratique (5 heures) - Utilisation :

- Étude de l'environnement de travail
- Mise en sécurité de l'aire de travail
- Mise en œuvre du matériel et/ou de l'outillage, en configuration réelle et sous supervision du formateur
- Les recommandations particulières

Méthodes pédagogiques

Salle de cours, vidéos, vidéoprojecteur, tableau, documents de formation
Matériel et outillage utilisés par les salariés, mis à disposition le jour de la formation : plaque vibrante ou pilonneuse, carotteuse, découpeuse thermique, boulonneuse à chocs sans fil, meuleuse, marteau piqueur avec génératrice, perceuse à percussion sans fil, perforateur burineur, etc.
Méthodes : magistrale (le formateur parle), démonstrative (le formateur montre), interrogative (le formateur expose au moyen de questions). Chaque participant doit se munir des équipements de protection individuelle (casque, gants de protection niveau 3, chaussures de sécurité taille haute, vêtements haute visibilité, protections auditives, lunettes de protection de classe optique 1 et de niveau de résistance à l'impact F, masque à poussières, écran facial).
Lieu de formation : en agence pour la partie théorique, et en agence ou sur chantier pour la partie pratique (à définir en amont de la formation)

Moyens pédagogiques

- Salle de cours, vidéoprojecteur, tableau
- Documents de formation
- Matériel et outillage réel (plaque vibrante, pilonneuse, carotteuse, découpeuse thermique, etc.)

Qualification Intervenant·e·s

Formateur qualifié pour la formation à l'utilisation du matériel et de l'outillage à risques

Méthodes et modalités d'évaluation

Contrôle des connaissances et du savoir-faire tout au long de la formation
Remise d'une attestation de formation

Modalités d'accessibilité handicap

Si vous êtes susceptible de rencontrer des difficultés dans le suivi de votre formation, nous nous engageons à étudier les adaptations possibles. Pour cela, notre Référent handicap, Alexandra BELLEAU, se tient à votre disposition : Alexandra Belleau - abelleau@mayday-formation.com - +33 (0)5 32 26 33 37

Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

De 4 à 8 Personnes

Contactez-nous !

Sophie RENAUD
Responsable pédagogique
Tél. : 0344650800
Mail : contact@mayday-formation.com